BANK OF CANADA

About the Bank

Bank of Canada
234 Wellington Street
Ottawa, Ontario K1A 0G9
5221
ISBN 0-662-68028-6
Cat. No. FB2-27/2004

Printed in Canada on recycled paper.

104-04795/

Table of Contents

Construction of the original granite Bank of Canada building at 234 Wellington Street in Ottawa was completed in 1938. In 1971, plans were approved for the expansion of the Bank's head office. Designed by Marani, Rounthwaite & Dick, Arthur Erickson, Associated Architects, the head office features two twelve-storey glass towers linked by a garden court behind the original building - the ground floor of which now houses the Bank of Canada's Currency Museum.

Foreword 3

How the Bank Works 5

Corporate Governance and Management 13

History of the Bank of Canada 17

Departments 19

The Board of Directors and Management of the Bank of Canada 21

How to Reach Us 22

The Bank's Compass

As a public institution and a workplace, we take our bearings from our commitment to Canadians, to excellence, and to one another.

Our commitment to Canadians

To promote the economic and financial welfare of Canada, we

- conduct monetary policy in a way that fosters confidence in the value of money
- supply quality bank notes that are readily accepted and secure against counterfeiting
- promote the safety and efficiency of Canada's financial system
- provide efficient and effective funds-management services
- communicate our objectives openly and effectively and stand accountable for our actions

Our commitment to excellence

Building on our strengths, we aim to meet our commitment to Canadians through performance second to none among the central banks of the world.

We strive for excellence through leading-edge research and analysis, through partnerships within the Bank and with outside organizations, and through

- innovation in all aspects of our work
- leadership that spurs us on to new success
- integrity in our business and in our actions
- diversity of people and ideas

Our commitment to one another

We aim to achieve our best in a workplace where we

- communicate clearly and openly
- share knowledge and experience
- develop our talent and careers
- recognize those who live up to our commitments
- respect one another and our lives outside work

The Bank of Canada's commitment to Canadians is to contribute to the economic well-being of this country. We are Canada's central bank, working to preserve the value of money by keeping inflation low, stable, and predictable. As the country's sole supplier of bank notes, we are responsible for keeping Canada's currency secure. We promote the safety and efficiency of the financial system. As the federal government's banker, we manage government funds and public debt. We provide banking services to commercial banks, other financial institutions, and foreign central banks.

This is where talented professionals conduct innovative research and expertly manage the operation of one of the world's most forward-looking central banks. We share that research and expertise with other organizations through domestic and international forums. And we work with others to improve economic conditions and financial systems, both in Canada and globally.

We are committed to communicating openly and effectively with Canadians, and we stand accountable for our policy actions. That means continuous dialogue with the public, with market participants, and with the business community. The Bank of Canada's actions affect everyone, so we want Canadians to understand what we do and why.

That is what this publication is all about. This is the Bank of Canada's story.

David A. Dodge, Governor

How the Bank Works

What is a central bank?

A central bank is the principal monetary authority of a nation. The key role of the Bank of Canada is to conduct the country's monetary policy, which means managing the flow of money and credit in the economy, in order to preserve confidence in the value of money.

As a central bank, the Bank of Canada oversees the design, printing, and distribution of Canada's paper currency, or bank notes. Coins are produced and distributed by the Royal Canadian Mint.

The Bank of Canada's direct customers are the federal government, the chartered banks, other financial institutions, and foreign central banks. But the Bank of Canada is accountable to all Canadians.

Functions of the Bank of Canada

The Bank of Canada's mandate is to promote Canada's economic and financial well-being. Our operations are grouped into five main functions: monetary policy, currency, the financial system, funds management, and retail debt services.

Monetary policy

The ultimate objective of monetary policy is to promote solid economic performance and higher living standards for Canadians. The best way to achieve that objective is to keep inflation low, stable, and predictable. This gives Canadians confidence in the future value of their money, so that they can make sound economic and financial decisions. Low and stable inflation also helps to prevent inflationary "boom-and-bust" cycles that lead to painful recessions and higher unemployment.

The cornerstone of Canada's monetary policy framework is a target for inflation–as measured by

the consumer price index–set jointly by the Bank of Canada and the Government of Canada. The Bank is publicly committed to keeping the trend of inflation at 2 per cent, the midpoint of a target range of 1 to 3 per cent.

The inflation target works hand in hand with Canada's flexible exchange rate. The exchange rate of the Canadian dollar is determined by the market and is influenced by many factors, primarily economic conditions in Canada and abroad, world commodity prices, and conditions in international money markets. A floating currency is a key component of Canada's monetary policy framework, helping the economy adjust to shocks. Neither the government nor the Bank of Canada targets any particular level for the value of our currency, believing that this should be determined by market forces.

The Bank carries out its monetary policy by influencing short-term interest rates. It does this by changing the target for the overnight interest rate–the rate financial institutions charge each other for overnight loans. A change in this target rate leads to changes in other interest rates and therefore affects everyone's spending and borrowing decisions. The target rate is set eight times a year, on a pre-announced schedule.

The combination of the inflation-targeting system and a flexible exchange rate has served Canadians well since 1991, paving the way for stable, sustained economic growth.

Monetary policy decisions are made by the Bank's Governing Council, which includes the Governor, the Senior Deputy Governor, and four Deputy Governors. The strategies, policies, and economic analysis behind these decisions are explained four times a year in the Bank's *Monetary Policy Report* and the *Update*, as well as in regular speeches by members of the Council. The Bank also explains the reasons for its interest rate decisions in a press release each time it announces its target for the overnight rate.

Senior Deputy Governor Paul Jenkins and Governor David Dodge at a press conference for the release of the *Monetary Policy Report Update*.

Currency

The Bank of Canada is responsible for the design, production, and distribution of paper currency–bank notes. We contract the printing of bank notes to two security printing companies. The Bank must ensure that there is a sufficient supply of bank notes and that those notes are secure against counterfeiting.

To stay ahead of advances in counterfeiting, the Bank regularly issues new series of bank notes that incorporate improved security features. The Bank also runs education programs to help people recognize and use the security features built into the bank notes. We coordinate many of these educational activities with provincial and municipal law-enforcement agencies. We work with those agencies, and with the RCMP, to monitor and analyze counterfeiting activities across Canada.

Bank notes have a limited lifespan. The Bank of Canada is responsible for replacing and destroying worn notes. When financial institutions return notes to the Bank, we select those that are no longer fit for circulation, shred them, and send them to landfill sites.

Staff in the Mutilated Note Service carefully sift through charred bank notes. Each year, the Bank is asked to identify, for reimbursement purposes, the value of notes that have been burned, decomposed, torn, shredded, or contaminated.

In January 2004, the Bank unveiled a new $100 bank note, as part of the *Canadian Journey* series. Here, sheets of the new $100 note are inspected.

The Currency Museum

The Bank's Currency Museum features items from the National Currency Collection, which traces the evolution of money in Canada and around the world. The Museum houses over 100,000 individual items, including ancient and medieval coins and modern coins and paper money from many countries. It also organizes touring exhibitions of currency collections.

The Currency Museum is located within the Bank of Canada building, at 234 Wellington Street, in Ottawa. It operates from Tuesday to Saturday, 10:30 a.m. to 5 p.m., Sunday 1 p.m. to 5 p.m. (open Mondays from 1 May to Labour Day). Admission is free. Guided tours are available.

Visit the Currency Museum's Web site at
www.currencymuseum.ca

The financial system

A healthy economy needs a sound and efficient financial system. Canada's financial system consists of

- *financial institutions*, such as banks, credit unions, securities firms, and insurance companies;
- *financial markets*, such as securities and foreign exchange markets; and
- *clearing and settlement systems*, through which funds or securities flow from one financial institution to another and transactions are settled.

The Bank works with other agencies and market participants to promote the safe and efficient operation of these key elements of the financial system. The Bank undertakes extensive research in this area and, twice a year, updates Canadians on new developments, issues, and research by publishing its *Financial System Review*.

The Bank of Canada helps Canada's payments system function smoothly, keeping accounts for Canada's largest deposit-taking financial institutions. Every day, these institutions exchange billions of dollars in electronic and cheque payments through Canada's two major payments systems, the Large Value Transfer System and the Automated Clearing Settlement System. These two systems are operated by the Canadian Payments Association. At the end of the day, the net claims of each of the participating financial institutions are calculated, and transfers of funds take place among their accounts at the Bank of Canada.

We routinely provide loans to financial institutions that participate in the payments systems, to assist in the efficient

Unclaimed balances

Banks and federally chartered trust and loan companies are required to transfer to the Bank of Canada the unclaimed balances of all bank accounts that have been inactive for 10 years. The owners of these accounts can have their money returned once they provide the Bank with proof of ownership.

To check whether you have unclaimed balances, use the search facility on the Bank's Web site at www.bankofcanada.ca or contact any of the Bank's regional offices. You can also call the Bank toll free at 1-888-891-6398 or send an e-mail to ubpbalances@bankofcanada.ca.

functioning of these systems. In very unusual circumstances, the Bank will provide extra funds to meet extraordinary demands for funds in the financial system. For example, following the terrorist attacks in the United States on 11 September 2001, the Bank took immediate steps to increase the liquidity available to financial institutions so that Canadian banks, markets, and clearing and settlement systems could function normally. The Bank of Canada is also the lender of last resort. In an extreme situation, where a financial institution is judged to be solvent but faces a liquidity crisis, the Bank can provide short-term emergency loans.

Funds management

The Bank of Canada is the federal government's fiscal agent. It acts as banker and manager for Canada's debt and reserves, and manages the government's exposure to financial risk.

The Bank handles the deposit accounts of the Receiver General. Almost all the money collected and spent by the government flows through these accounts. We also maintain foreign currency accounts at other central banks and operate accounts for foreign central banks and international financial institutions.

The federal government finances its operations primarily through taxation and borrowing. Most of that borrowing is done by issuing Government of Canada bonds and treasury bills. The Bank of Canada advises on, and manages, these issues of securities. The Bank also makes sure that the government has sufficient cash balances to meet its daily requirements and invests any excess balances. The Bank advises the government on its investment policy for foreign exchange reserves and manages those reserves.

Action in the Bank's trading room

Retail debt services

The federal government also issues Canada Savings Bonds, Canada Premium Bonds, and Canada Investment Bonds to the public. This retail debt program is directed by the Department of Finance. The department's agency–Canada Investment and Savings–is responsible for marketing and selling the bonds. The Bank acts as fiscal agent for this retail debt program and oversees its operations and systems support, which are performed under contract by a private company.

The Bank in the world

The Bank of Canada works with many international groups and institutions to monitor, assess, and respond to world economic and financial developments, and to share knowledge with other central banks. These groups include the Bank for International Settlements, the Organisation for Economic Co-operation and Development, the International Monetary Fund, the World Bank, the G-7, G-10, and G-20 groups of countries, and other economic and financial organizations. The Bank also participates in academic and central bank research seminars and conferences. Bank staff are often asked to provide advice and technical assistance to other central banks around the world.

Visit our Web site!

You will find information on all the Bank's functions and operations. Our Web site contains a virtual Currency Museum site, a recruitment site, an inflation calculator, information on unclaimed bank balances, and explanations and graphics illustrating the way our monetary policy works. You will also find a description of the security features on bank notes. As well, the site features live audio Webcasts of major speeches and press conferences; up-to-date information on exchange rates, interest rates, and other economic data; and links to related sites.

www.bankofcanada.ca

Corporate Governance and Management

Ownership and governance of the Bank

The Bank of Canada is owned by the people of Canada. The Bank was established in 1934 as a privately owned corporation. In 1938, the Bank became a Crown corporation.

The Bank operates under the statutes of the federal Bank of Canada Act. The Bank's chief executive officer and chairman of its Board of Directors is the Governor. In the absence of the Governor, the Senior Deputy Governor exercises all the powers of the office.

The Bank's revenue more than covers the cost of its operations. Most of the Bank's revenue is investment income earned on its portfolio of government securities–acquired in exchange for bank notes. This income, minus the costs of producing, distributing, and replacing bank notes, is known as seigniorage revenue. Most of this revenue is paid to the Government of Canada. A small portion is used each year to finance the Bank's general operating expenses.

The Board of Directors

The Bank's Board of Directors is responsible for the governance of the Bank. It oversees all its administrative functions, ensuring that the Bank is well managed and accountable to all Canadians for its commitments, its actions, and its results.

In addition to the Governor and Senior Deputy Governor, the Board is composed of 12 independent Directors and the Deputy Minister of Finance (who has no vote but provides an important link with

Board of Directors' meeting

the Department of Finance). The 12 independent Directors are appointed by the Minister of Finance (with federal Cabinet approval) for renewable three-year terms. These Directors are chosen from outside the Bank and typically come from every Canadian province and from diverse backgrounds.

The Board is responsible for reviewing the Bank's general policies and for approving the Bank's corporate objectives, plans, and budget. The Bank's external auditors report directly to the Board. The independent Directors are also responsible for appointing the Governor and the Senior Deputy Governor (with the approval of Cabinet) for seven-year terms.

The independent Directors elect a Lead Director, who, as Chairman of the Board's Corporate Governance Committee, oversees the corporate governance practices of the Board and the Bank. The Lead Director presides over Board meetings when the Governor or Senior Deputy Governor is not present and acts as liaison between the Board and the Bank's management.

To fulfill its responsibilities of governance and oversight of the Bank, the Board has formed several permanent committees. The Bank of Canada Act stipulates that the Board have an Executive Committee, chaired by the Governor, which may act on behalf of the Board. There are also committees on corporate governance, human resources and compensation, audit, planning and budget, and pension. In addition, the Board can form special committees, such as a selection committee when a new Governor must be chosen.

The Board has no direct responsibility for monetary policy beyond its general oversight role.

The Governing Council

Under the Bank of Canada Act, the Governor alone is responsible for monetary policy. But in practice, the Governor shares that responsibility with fellow members of the Bank's Governing Council. The Council is composed of the Governor, Senior Deputy Governor, and the four Deputy Governors. The Council works by consensus, formulating, implementing, and communicating Canadian monetary policy with the support of the Bank's economics and communications departments.

The Governing Council, along with the General Counsel/Corporate Secretary and the Adviser responsible for Regulatory Analysis, make up the Bank's Financial System Committee. This committee reviews issues relating to the domestic and international financial system, and makes policy

decisions in the areas specific to the Bank's responsibilities.

Members of the Governing Council communicate regularly with parliamentarians, financial market participants, business leaders, and the public to inform Canadians about the major economic issues of the day and about the conduct of monetary policy, and to hear their views.

The Bank of Canada Act requires that the Minister of Finance and the Governor of the Bank consult regularly on monetary policy and its relation to general economic policy. The Act also provides that, in case of a disagreement that cannot be resolved through further discussion, the Minister can give a public, written directive to the Governor on the monetary policy to follow. Such a directive has never been issued. This provision of the Act makes it clear that the Bank takes full responsibility for monetary policy as long as a directive is not in effect, and that the government assumes ultimate responsibility for the monetary policy being pursued.

The Executive Management Committee

The Executive Management Committee establishes the basic principles of how the Bank's responsibilities are to be carried out and decides on broad organizational and strategic issues.

This committee includes the members of the Governing Council, as well as the General Counsel/ Corporate Secretary, the Adviser on Strategic Planning and Risk Management, the Chief of the Corporate Services Department, and the Chief of the Financial Services Department.

Management Forum

The Management Forum meets regularly to exchange information on management issues and to review corporate policy proposals. The Forum consists of the Executive Management Committee, advisers, department chiefs, and the directors of human resources and information technology.

Detail of bronze panel on front of head office building

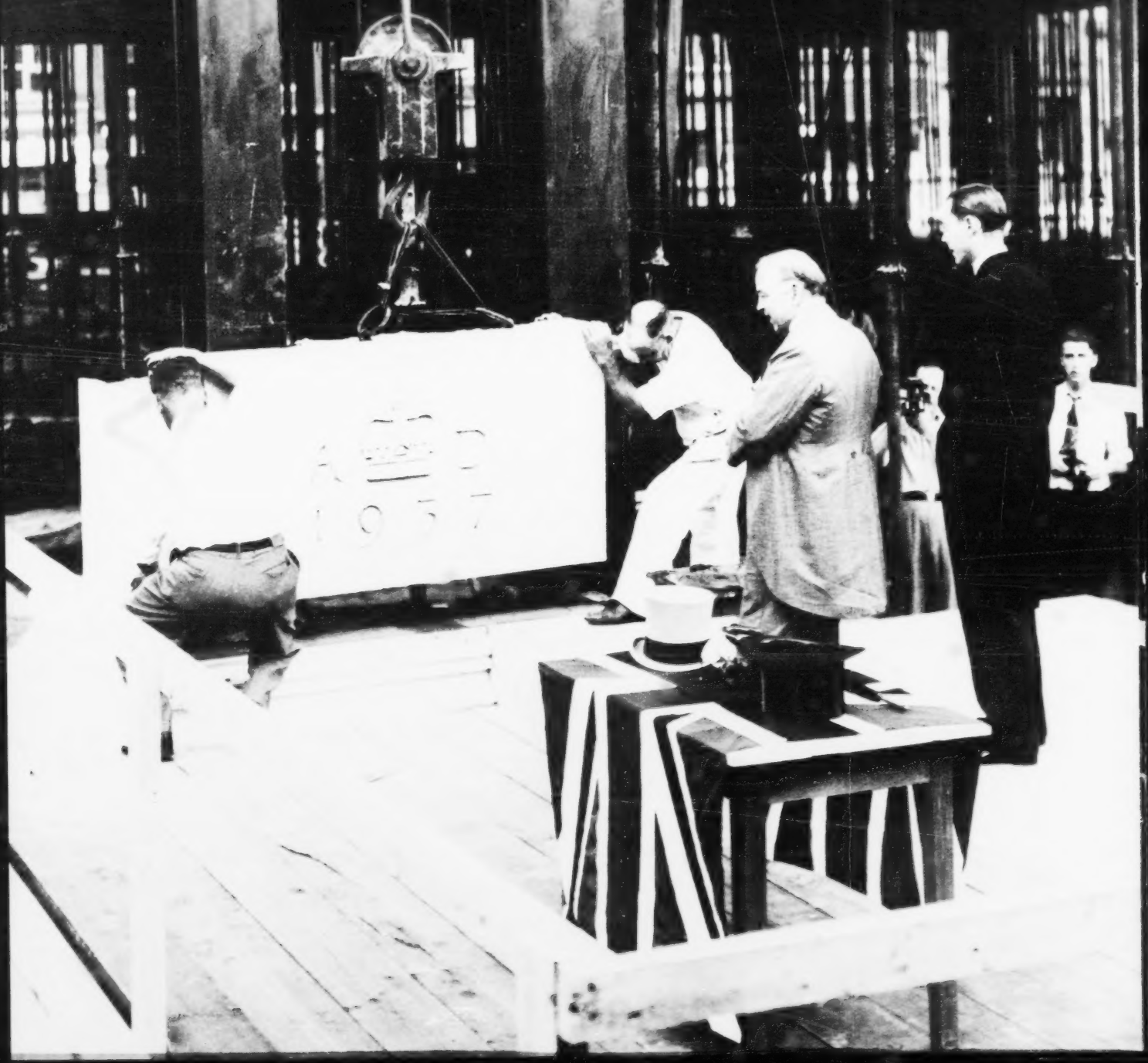

History of the Bank of Canada

Until the 1930s, Canada's financial system operated through a network of private banks. The larger commercial banks handled the government's business, and the network developed a system for clearing cheques between banks.

The start of the Depression and mounting criticism of the country's financial structure coincided with a specific concern of Prime Minister R.B. Bennett–the lack of a direct means in Canada for settling international accounts. In 1933, Bennett set up a Royal Commission to study the banking and monetary system and to consider the idea of a Canadian central bank. The Commission recommended that a central bank be established. One week later, the Prime Minister announced that his government would adopt the recommendation.

An appendix to the Commission's report formed the framework for the Bank of Canada Act, which became law on 3 July 1934. In March 1935, the Bank of Canada opened its doors as a privately owned institution, with shares sold to the public.

Soon after the Bank opened, a new government amended the Bank of Canada Act to nationalize the institution. In 1938, the federal government became the Bank's sole shareholder and remains so today.

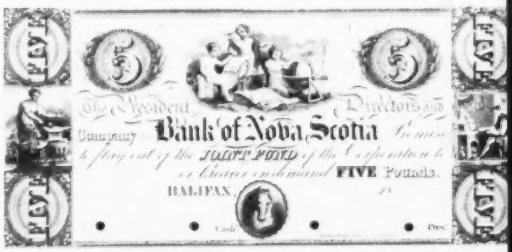

Prior to the establishment of the Bank of Canada, chartered banks provided most of the bank notes in circulation. These notes were redeemable for gold coins or Dominion of Canada notes.

Prime Minister Mackenzie King (left) and the Bank's first Governor, Graham Towers (right), watch as the cornerstone of the Bank's original building is laid.

BANK OF CANADA REGIONAL OFFICES

The Bank of Canada is headquartered in Ottawa. It has operations centres in Ottawa, Toronto, and Montréal and maintains five regional offices across Canada. They are located in Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, and Vancouver. These offices are integral to our service to Canadians, strengthening the Bank's ties with the financial community, provincial governments, industries, educational institutions, and the public.

Quarterly regional surveys of firms and associations provide important input for the Bank's analysis of the Canadian economy. Regional staff also oversee the distribution of bank notes across the country, maintain liaison with law-enforcement agencies, promote awareness of bank note security features, and assist the Governing Council and members of the Board of Directors with their communications activities across Canada.

In 2002, the Bank established a post in New York to enhance communication with the financial community there.

Departments

The Bank's 1,200 employees work in the following departments and offices (listed in alphabetical order).

Audit is responsible for evaluating the effectiveness of the Bank's risk management, control, and governance activities, and for promoting their continuous improvement.

Banking Operations designs and issues Canada's bank notes, and oversees their production and distribution. Its staff in Ottawa and the regional offices are responsible for all of the Bank's anti-counterfeiting efforts. It provides banking services to financial institutions, central banks, and the government.

Communications helps the Bank meet its commitment to communicate openly with the public and with Bank staff. It advises on communications issues, produces and translates publications and speeches, handles media and public enquiries, organizes events and conferences, and operates the Bank's Web site.

Corporate Services provides services across the Bank in the following areas: human resources, information technology, staff services, facilities, and security.

The **Debt Administration Office**, in partnership with the Department of Finance and Canada Investment and Savings, provides policy advice and support to the government regarding its retail debt program–Canada Savings Bonds, Canada Premium Bonds, and Canada Investment Bonds.

Executive and Legal Services provides administrative services to the Bank's executive and to the Board of Directors. Its lawyers provide the Bank with legal services. The department is managed by the Corporate Secretary, who represents the Bank as a corporate entity.

Financial Markets implements monetary policy, manages the

federal government's cash balances and foreign exchange reserves, markets Government of Canada wholesale debt instruments, and manages the assets of the Bank of Canada's balance sheet. This department also monitors financial markets and analyzes and researches financial market issues.

The **Financial Risk Office** monitors and reports on the risks associated with the Bank's fiscal-agent activities, as well as those associated with its own market operations. It also monitors and researches risk-management practices in the financial sector.

Financial Services is responsible for the accounting and financial reporting of the Bank as a corporate entity. It provides financial management and reporting services, contract management, and procurement and payment services.

International analyzes economic developments in foreign countries, and shares information with international financial organizations such as the International Monetary Fund. The department also undertakes research on the Canadian dollar and exchange rate regimes.

Monetary and Financial Analysis monitors and reports on the financial sector, and conducts research in that area. Its staff also manage issues relating to the Bank's oversight of clearing and settlement systems and to the overall stability of the financial system.

Research analyzes and assesses current and prospective economic conditions in Canada. Its staff at headquarters and in regional offices undertake research to better understand the economy's operation and the effect of fiscal and monetary policies on the economy.

The Board of Directors and Management of the Bank of Canada

For a complete and current listing of the Bank's executives, visit our Web site www.bankofcanada.ca

Board of Directors

David A. Dodge, Governor
Paul Jenkins, Senior Deputy Governor
J. Spencer Lanthier, Lead Director
Toronto, Ontario
Kit Chan,
Calgary, Alberta
Jean-Guy Desjardins,
Montréal, Quebec
Paul D. Dicks,
St. John's, Newfoundland and Labrador
Daniel F. Gallivan,
Halifax, Nova Scotia
James S. Hinds,
Sudbury, Ontario
Barbara R. Hislop,
Vancouver, British Columbia
Ronald J. Keefe,
Charlottetown, Prince Edward Island
Aldéa Landry,
Moncton, New Brunswick
Armin Martens,
East St. Paul, Manitoba

Member *ex officio*:
Kevin G. Lynch,
Deputy Minister of Finance

Senior Management

Governor
David A. Dodge**

Senior Deputy Governor
Paul Jenkins**

Deputy Governors
Mark Carney**[1]
Pierre Duguay**
Sheryl Kennedy**
David Longworth**

General Counsel and Corporate Secretary
Marcus L. Jewett*

Advisers
Janet Cosier*[2]
Clyde Goodlet
Tiff Macklem[1]
John Murray
Ron Parker[1]
Bonnie Schwab[3]
Jack Selody

Special Adviser
John Helliwell[4]

Internal Auditor
David Sullivan

Chief Accountant
Sheila Vokey*

Department Chiefs
Audit: David Sullivan
Banking Operations: Gerry Gaetz
Communications: Denis Schuthe
Corporate Services: Sheila Niven*
Debt Administration Office: Dale Fleck
Executive and Legal Services:
Marcus L. Jewett*
Financial Markets: George Pickering
Financial Services: Sheila Vokey*
International: James Powell
Monetary and Financial Analysis:
Allan Crawford
Research: Agathe Côté

As at 1 March 2004

1 On Executive Interchange to the Government of Canada

2 Chair of the Board of Directors of the Canadian Payments Association

3 On leave

4 Visiting economist

*Member of Executive Management Committee

**Member of Governing Council and Executive Management Committee

How to Reach Us

Public Information
For general information and to contact any of our regional offices,

Telephone: 1-800-303-1282
Fax: (613) 782-7713
Web site:
www.bankofcanada.ca

Head Office
Bank of Canada
234 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0G9

Atlantic provinces
1583 Hollis Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 1V4

Quebec
1501 McGill College Avenue,
Suite 2030
Montréal, Quebec
H3A 3M8

Ontario
150 King Street West, Suite 2000
Toronto, Ontario
M5H 1J9

Prairie provinces, Nunavut, and Northwest Territories
404 - 6th Avenue, SW, Suite 200
Calgary, Alberta
T2P 0R9

British Columbia and Yukon
200 Granville Street, Suite 2710
Vancouver, British Columbia
V6C 1S4

New York Office
Canadian Consulate General
1251 Avenue of the Americas
New York, New York
10020-1151
U.S.A.

BANQUE DU CANADA

La Banque en bref

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
3221
ISBN 0-662-68028-6
Numéro de catalogue FB2-27/2004

Imprimé au Canada sur papier recyclé

C'est en 1938 que s'acheva la construction de l'immeuble d'origine en granit de la Banque du Canada, sis au 234 de la rue Wellington, à Ottawa. En 1971, les plans d'agrandissement du siège de la Banque furent approuvés. Conçu par Marani, Rounthwaite & Dick et par Arthur Erickson, architectes associés, le complexe comprend deux tours de verre de douze étages venant encadrer l'édifice original, au rez-de-chaussée duquel se trouve le Musée de la monnaie de la Banque. Ces deux tours sont reliées par un jardin intérieur.

Avant-propos 3

Le fonctionnement de la Banque 5

Gouvernance et direction de la Banque 13

Histoire de la Banque du Canada 17

Les départements 19

Le Conseil d'administration et la direction de la Banque du Canada 21

Pour nous joindre 22

La boussole de la Banque

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement à l'égard des Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficience du système financier canadien;
- fournissons des services efficaces et efficients en matière de gestion financière;
- communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement envers l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement à l'égard des Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement pour mettre en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

À la Banque du Canada, l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens est de promouvoir le bien-être économique du pays. Nous sommes la banque centrale du Canada et nous nous employons à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Notre institution étant la seule habilitée à émettre des billets de banque au pays, nous sommes chargés de veiller à la sûreté de la monnaie. Nous favorisons la fiabilité et l'efficience du système financier. En notre qualité de banquier du gouvernement fédéral, notre rôle est de gérer les fonds de ce dernier ainsi que la dette publique. Nous fournissons des services bancaires aux banques commerciales, aux autres institutions financières et aux banques centrales étrangères.

Notre personnel est composé de professionnels talentueux qui mènent des recherches novatrices et assurent la bonne marche de l'une des banques centrales les plus avant-gardistes du monde. Nous mettons le fruit de nos recherches et notre expertise en commun avec d'autres organismes, dans le cadre de forums nationaux et internationaux. De plus, nous collaborons avec nos partenaires à améliorer les conditions économiques et les systèmes financiers, au Canada et à l'échelle mondiale.

Nous nous attachons à communiquer ouvertement et efficacement avec les Canadiens, et nous leur rendons compte des mesures que nous prenons en matière de politique monétaire. Nous établissons ainsi un dialogue continu avec le public, les acteurs des marchés et les milieux d'affaires. Comme les interventions de la Banque du Canada touchent tout le monde, nous tenons à ce que les Canadiens en comprennent la nature et les raisons.

Tel est le but de la présente publication : vous faire découvrir la Banque du Canada.

Le gouverneur, David A. Dodge

Le fonctionnement de la Banque

Qu'est-ce qu'une banque centrale?

C'est la principale autorité monétaire d'un pays. Son rôle premier est de mener la politique monétaire, c'est-à-dire gérer le flux de monnaie et de crédit au sein de l'économie, de manière à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie.

À titre de banque centrale, la Banque du Canada s'occupe de la conception, de l'impression et de la distribution des billets de banque. Les pièces de monnaie sont frappées et mises en circulation par la Monnaie royale canadienne.

La Banque du Canada a pour clients directs le gouvernement fédéral, les banques, d'autres institutions financières et les banques centrales étrangères à qui elle offre des services bancaires. Cependant, elle est responsable de ses actions devant tous les Canadiens.

Les fonctions de la Banque

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Ses activités relèvent de cinq grandes fonctions : Politique monétaire, Monnaie, Système financier, Gestion financière et Services relatifs aux titres destinés aux particuliers.

Politique monétaire

L'objectif ultime de la politique monétaire est de créer les conditions propices à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Le meilleur moyen de parvenir à ce résultat est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, pour ainsi donner confiance aux Canadiens dans la valeur future de leur monnaie et leur permettre de prendre des décisions économiques et financières judicieuses. Une inflation basse et stable contribue également à prévenir l'alternance de périodes de surchauffe inflationniste et de contraction, lesquelles provoquent des récessions douloureuses et une hausse du chômage.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire du pays est une cible de maîtrise de l'inflation définie en fonction de l'indice des prix à la consommation, qui est établie conjointement par la Banque du Canada et le gouvernement fédéral. La Banque s'est engagée publiquement à maintenir l'inflation tendancielle à 2 %, soit le point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 %.

Le système de cibles d'inflation va de pair avec le régime de changes flottants du Canada. Le taux de change du dollar canadien est déterminé par le marché et influencé par de nombreux facteurs, principalement par la conjoncture économique au pays et à l'étranger, les cours mondiaux des produits de base et les conditions sur les marchés monétaires internationaux. Le flottement de la monnaie constitue un élément clé du cadre de la politique monétaire canadienne et aide l'économie à s'adapter aux chocs. Ni le gouvernement ni la Banque du Canada ne visent un niveau particulier en ce qui concerne la valeur de notre monnaie, car ils sont tous deux d'avis que celle-ci doit résulter du jeu des forces du marché.

La Banque met en œuvre la politique monétaire en influant sur les taux d'intérêt à court terme. Pour ce faire, elle modifie le taux cible du financement à un jour, soit le taux auquel les institutions financières s'octroient mutuellement des prêts à un jour. Un changement de ce taux se répercute sur les autres taux d'intérêt et donc sur les décisions de chacun en matière de dépenses et d'emprunts. Le niveau du taux cible est déterminé huit fois l'an, selon un calendrier préétabli.

La combinaison depuis 1991 de cibles d'inflation et d'un taux de change flottant s'est avérée bénéfique pour les Canadiens et a jeté les bases d'une croissance économique stable et soutenue.

Les décisions de politique monétaire sont prises par le Conseil de direction de la Banque, qui se compose du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs. Les stratégies, les politiques et les analyses économiques qui sous-tendent ces décisions sont expliquées quatre fois par année dans le *Rapport sur la politique monétaire* et la *Mise à jour* de ce dernier, ainsi que dans les allocutions prononcées régulièrement par les membres du Conseil de direction. La Banque expose également dans un communiqué les raisons de ses décisions relatives aux taux d'intérêt chaque fois qu'elle annonce le taux cible du financement à un jour.

Le gouverneur, M. David Dodge, et le premier sous-gouverneur, M. Paul Jenkins, lors d'une conférence de presse à l'occasion de la publication de la *Mise à jour* du *Rapport sur la politique monétaire*.

Monnaie

La Banque du Canada est responsable de la conception, de la production et de la distribution des billets de banque, dont l'impression est confiée à deux sociétés spécialisées. La Banque doit veiller à ce que les billets soient à l'épreuve de la contrefaçon et qu'il y en ait des stocks suffisants.

En vue de conserver une longueur d'avance sur les faussaires, la Banque émet périodiquement de nouvelles séries de billets dotés d'éléments de sécurité améliorés. Elle met également en œuvre des programmes d'information visant à aider le public à connaître et à utiliser les caractéristiques anticontrefaçon intégrées aux billets de banque. Elle coordonne un grand nombre de ces activités de sensibilisation avec les services de police provinciaux et municipaux. Elle collabore avec ces derniers, de même qu'avec la GRC, afin de suivre et d'analyser la situation de la contrefaçon au Canada.

Les billets de banque ont une durée de vie limitée. La Banque du Canada est chargée de la destruction et du remplacement des billets usés. Lorsque les institutions financières lui retournent des billets, elle repère ceux qui sont impropres à la circulation et les envoie dans des sites d'enfouissement après les avoir déchiquetés.

Les billets calcinés sont examinés attentivement au Service des billets mutilés. Chaque année, la Banque est appelée à déterminer, aux fins de leur remboursement, la valeur des billets brûlés, décomposés, déchirés, déchiquetés ou contaminés.

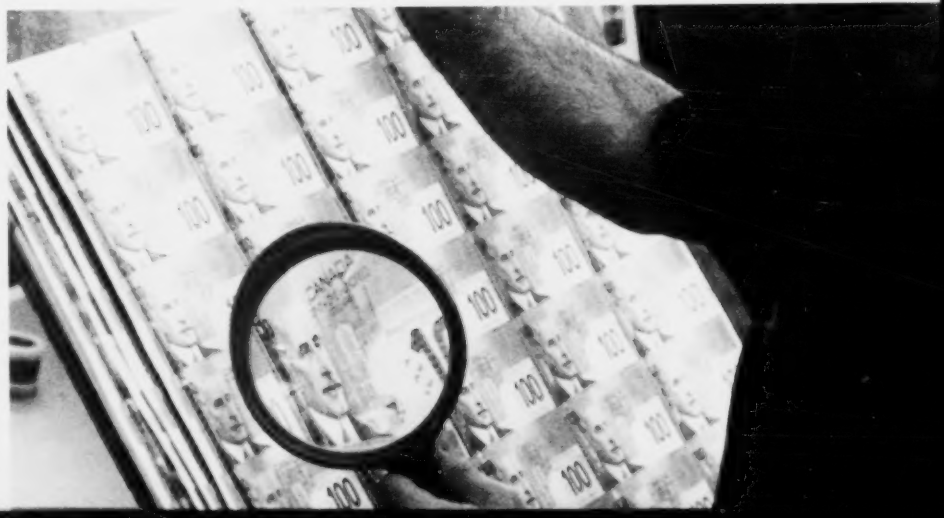

En janvier 2004, la Banque a dévoilé le billet de 100 $ de la nouvelle série *L'épopée canadienne*. On voit ici un employé inspecter des feuilles de nouveaux billets de 100 $.

Le Musée de la monnaie

Le Musée de la monnaie de la Banque abrite la Collection nationale de monnaies, qui retrace l'évolution de la monnaie au Canada et ailleurs dans le monde. Le Musée possède plus de 100 000 objets, artefacts et documents, y compris des pièces de l'Antiquité et du Moyen Âge ainsi que des pièces et des billets contemporains de nombreux pays. Il organise en outre des expositions itinérantes de collections de monnaies.

Le Musée est situé au siège de la Banque du Canada, au 234 de la rue Wellington, à Ottawa. Il accueille les visiteurs de 10 h 30 à 17 h du mardi au samedi et de 13 h à 17 h le dimanche (ouvert aussi le lundi, du 1er mai jusqu'à la fête du Travail). L'entrée est libre. Des visites guidées sont également offertes.

Consultez le site Web du Musée de la monnaie à l'adresse :
www.museedelamonnaie.ca

Système financier

Un système financier solide et efficient est nécessaire à la bonne santé de l'économie. Le système financier canadien comprend :

- les *institutions financières* telles que les banques, les caisses populaires, les maisons de courtage et les compagnies d'assurance;
- les *marchés financiers*, comme ceux des valeurs mobilières et des changes;
- les *systèmes de compensation et de règlement*, au moyen desquels les fonds et les titres transitent d'une institution financière à l'autre et qui assurent le règlement des transactions.

La Banque travaille de concert avec d'autres organismes et les acteurs du marché à promouvoir le fonctionnement sûr et efficient de ces composantes du système financier. Elle mène des recherches poussées dans ce domaine et, deux fois l'an, publie la *Revue du système financier*, dans laquelle elle renseigne les Canadiens sur l'évolution récente et les enjeux du secteur ainsi que sur les travaux connexes.

La Banque du Canada contribue au fonctionnement harmonieux du système de paiement du pays et tient à cette fin des comptes pour les grandes institutions de dépôt canadiennes. Chaque jour, celles-ci échangent, par voie électronique et par chèque, des paiements d'une valeur de plusieurs milliards de dollars à l'aide des deux principaux systèmes de paiement du Canada : le Système de transfert de paiements de grande valeur et le Système automatisé de compensation et de règlement. Ces deux systèmes sont exploités par l'Association canadienne des paiements. En fin de journée, les positions nettes de chacune des institutions financières participantes sont calculées, et des transferts de fonds sont effectués entre les comptes que celles-ci détiennent à la Banque du Canada.

Les soldes non réclamés

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes des comptes qui sont inactifs depuis dix ans. Les titulaires de ces comptes peuvent récupérer leur argent après avoir fourni à la Banque une preuve de propriété.

Vous pouvez utiliser la fonction de recherche qui se trouve à la page des soldes non réclamés du site Web de la Banque ( ) pour vérifier si vous êtes propriétaire d'un de ces soldes. Vous pouvez également communiquer avec l'un des bureaux régionaux de la Banque, appeler sans frais au ou encore envoyer un courriel à l'adresse suivante : .

Afin d'aider à la bonne marche des systèmes de paiement, la Banque octroie régulièrement des prêts aux institutions financières qui y participent. À l'occasion, elle injecte dans le système financier des fonds supplémentaires pour répondre à des besoins exceptionnels de liquidités. Par exemple, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, elle a immédiatement pris des mesures en vue d'accroître les liquidités mises à la disposition des institutions financières, de sorte que les banques, les marchés et les systèmes de compensation et de règlement canadiens puissent fonctionner normalement. La Banque du Canada joue également le rôle de prêteur de dernier ressort : elle peut dans un cas extrême fournir des prêts d'urgence à court terme à une institution financière jugée solvable mais qui connaît de graves problèmes de liquidité.

Gestion financière

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada fait office de banquier de l'État, administre la dette publique et les réserves de change et gère les risques financiers liés au portefeuille du gouvernement.

La Banque s'occupe des comptes de dépôt du Receveur général par lesquels passent presque toutes les sommes recueillies et dépensées par le gouvernement. Elle tient également des comptes en devises étrangères auprès d'autres banques centrales et assure la gestion des comptes pour des institutions financières internationales et des banques centrales.

Le gouvernement fédéral finance ses activités principalement en prélevant des impôts et en contractant des emprunts sous forme surtout d'obligations et de bons du Trésor. La Banque du Canada gère ces émissions de titres et conseille le gouvernement à leur sujet. De plus, elle veille à ce qu'il dispose de soldes de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins quotidiens, et elle investit les soldes excédentaires. Elle lui fournit des avis sur sa politique de placement des réserves de change et s'occupe de la gestion de ces dernières.

Au cœur de l'action dans la salle des marchés de la Banque

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Par ailleurs, le gouvernement fédéral offre au public les Obligations d'épargne du Canada, les Obligations à prime du Canada et les Titres de placement du Canada. Le programme de placement des titres au détail est administré par le ministère des Finances. Une agence de ce dernier, Placements Épargne Canada, est chargée de la commercialisation et de la vente de ces titres. La Banque joue le rôle d'agent financier du programme et supervise le soutien des opérations et des systèmes, qui est assuré par une entreprise du secteur privé sous contrat.

La Banque dans le monde

La Banque du Canada échange des connaissances avec les autres banques centrales et travaille de concert avec un grand nombre d'institutions et de groupes internationaux dans le but de suivre et d'évaluer l'évolution économique et financière mondiale et d'y réagir. Parmi ces entités, mentionnons la Banque des Règlements Internationaux, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le G7, le G10 et le G20. La Banque participe aussi à des séminaires de recherche et à des colloques organisés par des universités et des banques centrales. Son personnel est souvent invité à fournir des conseils et une assistance technique à d'autres banques centrales des quatre coins du monde.

Visitez notre site Web!

Vous y trouverez de l'information sur toutes les fonctions et les activités de la Banque. Notre site donne accès à un musée de la monnaie virtuel, à une section consacrée au recrutement et à une feuille de calcul de l'inflation. Il comprend aussi des renseignements sur les soldes bancaires non réclamés ainsi que des explications et des graphiques portant sur le fonctionnement de notre politique monétaire. Y sont décrits également les éléments de sécurité des billets de banque. Enfin, notre site comporte des fichiers audio des principaux discours et conférences de presse diffusés en direct, les données les plus récentes sur les taux de change, les taux d'intérêt et d'autres variables économiques, de même que des liens vers des sites pertinents.

www.banqueducanada.ca

Gouvernance et direction de la Banque

Propriété et gouvernance de la Banque

La Banque du Canada appartient aux Canadiens. Elle a vu le jour en 1934 sous la forme d'une société privée et est devenue, en 1938, une société d'État.

La Banque est régie par une loi fédérale, la *Loi sur la Banque du Canada*. Le gouverneur assume les fonctions de premier dirigeant de l'institution et de président du Conseil d'administration. En son absence, c'est le premier sous-gouverneur qui exerce tous les pouvoirs de sa charge.

Les revenus de la Banque dépassent largement ses frais d'exploitation. La plupart sont tirés de son portefeuille de titres d'État, acquis en contrepartie des billets de banque émis. Ces revenus de placements, dont sont soustraits les coûts de production, de distribution et de remplacement des billets, sont appelés recettes de seigneuriage. La quasi-totalité de celles-ci est versée au gouvernement du Canada, et une petite partie sert chaque année à financer les dépenses de fonctionnement de la Banque.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de la gouvernance de la Banque. Il joue un rôle de surveillance à l'égard de l'ensemble des fonctions administratives de l'institution, veillant à ce que la Banque soit bien gérée et qu'elle rende compte de ses engagements, de ses actions et de ses résultats aux Canadiens.

Outre le gouverneur et le premier sous-gouverneur, le Conseil comprend douze administrateurs indépendants et le sous-ministre des Finances (qui n'a pas droit de vote mais assure un lien important avec le ministère des Finances). Les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le ministre des Finances, avec l'approbation du Cabinet fédéral. Choisis à l'extérieur de la Banque, ils viennent en général de chacune des provinces et de divers secteurs d'activité.

Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil a pour responsabilité de revoir les politiques générales et d'approuver les objectifs internes, les plans et le budget de la Banque. C'est à lui que les vérificateurs externes de l'institution présentent leur rapport. Les administrateurs sont aussi chargés de nommer le gouverneur et le premier sous-gouverneur (avec l'approbation du Cabinet) pour des mandats de sept ans.

Les administrateurs élisent un administrateur principal, qui, à titre de président du Comité du régime de gestion, surveille les pratiques de gouvernance du Conseil et de la Banque. L'administrateur principal préside les réunions du Conseil en l'absence du gouverneur et du premier sous-gouverneur, et fait le lien entre le Conseil et la direction de la Banque.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance de la Banque, le Conseil d'administration a créé plusieurs comités permanents. Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil doit constituer un comité de direction, présidé par le gouverneur et habilité à prendre des décisions en son nom. Il s'est également doté de comités s'occupant du régime de gestion, des ressources humaines et de la rémunération, de la vérification, de la planification et du budget, ainsi que des pensions. De plus, le Conseil peut former des comités spéciaux, comme celui qui est mis sur pied lorsqu'un nouveau gouverneur doit être choisi.

Au-delà de son rôle de surveillance générale, le Conseil d'administration n'exerce aucune responsabilité directe à l'égard de la politique monétaire.

Conseil de direction

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur assume seul la responsabilité de la politique monétaire. Mais, en pratique, il la partage avec ses collègues du Conseil de direction de la Banque, soit le premier sous-gouverneur et les quatre sous-gouverneurs. Le Conseil de direction, qui fonctionne par consensus, formule, met en œuvre et communique la politique monétaire canadienne avec l'appui des départements d'analyse économique et du département des Communications de la Banque.

Les membres du Conseil de direction ainsi que l'avocat général et secrétaire général et le conseiller responsable de l'analyse de la réglementation forment le Comité du système financier de la Banque. Ce comité étudie les questions relatives aux systèmes financiers canadien et international, et prend les décisions stratégiques dans les domaines connexes qui sont du ressort de la Banque.

Afin d'informer les Canadiens des enjeux économiques de l'heure et de la conduite de la politique monétaire, et pour connaître leur point de vue, les membres du Conseil de direction communiquent souvent avec les parlementaires, les participants aux marchés financiers, les chefs d'entreprise et le grand public.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque doivent

se consulter régulièrement sur la politique monétaire et sur les rapports de celle-ci avec l'ensemble des politiques économiques. La Loi prévoit aussi qu'en cas de divergence d'opinion qui ne saurait être résolue par voie de discussions, le ministre peut donner au gouverneur, publiquement et par écrit, des instructions sur la politique monétaire à suivre. De telles instructions n'ont jamais été données. Cette disposition de la Loi établit clairement que la Banque exerce la pleine responsabilité de la conduite de la politique monétaire tant qu'elle n'a pas reçu d'instructions du ministre, et que la responsabilité ultime de cette politique incombe au gouvernement.

Bureau supérieur de direction

Le Bureau supérieur de direction énonce les principes fondamentaux régissant la façon dont la Banque doit s'acquitter de son mandat et statue sur les grandes questions d'ordre organisationnel et stratégique.

Cette entité est constituée des membres du Conseil de direction ainsi que de l'avocat général et secrétaire général; du conseiller, Planification stratégique et gestion des risques; du chef du département des Services généraux et de celui du département des Services financiers.

Conseil de gestion

Le Conseil de gestion se réunit à intervalles réguliers pour échanger des renseignements sur la gestion de la Banque et examiner les orientations proposées à l'échelle de l'institution. Il comprend les membres du Bureau supérieur de direction, les conseillers, les chefs de département et les directeurs des ressources humaines et des technologies de l'information.

Détail du panneau en bronze sur la façade de l'immeuble du siège

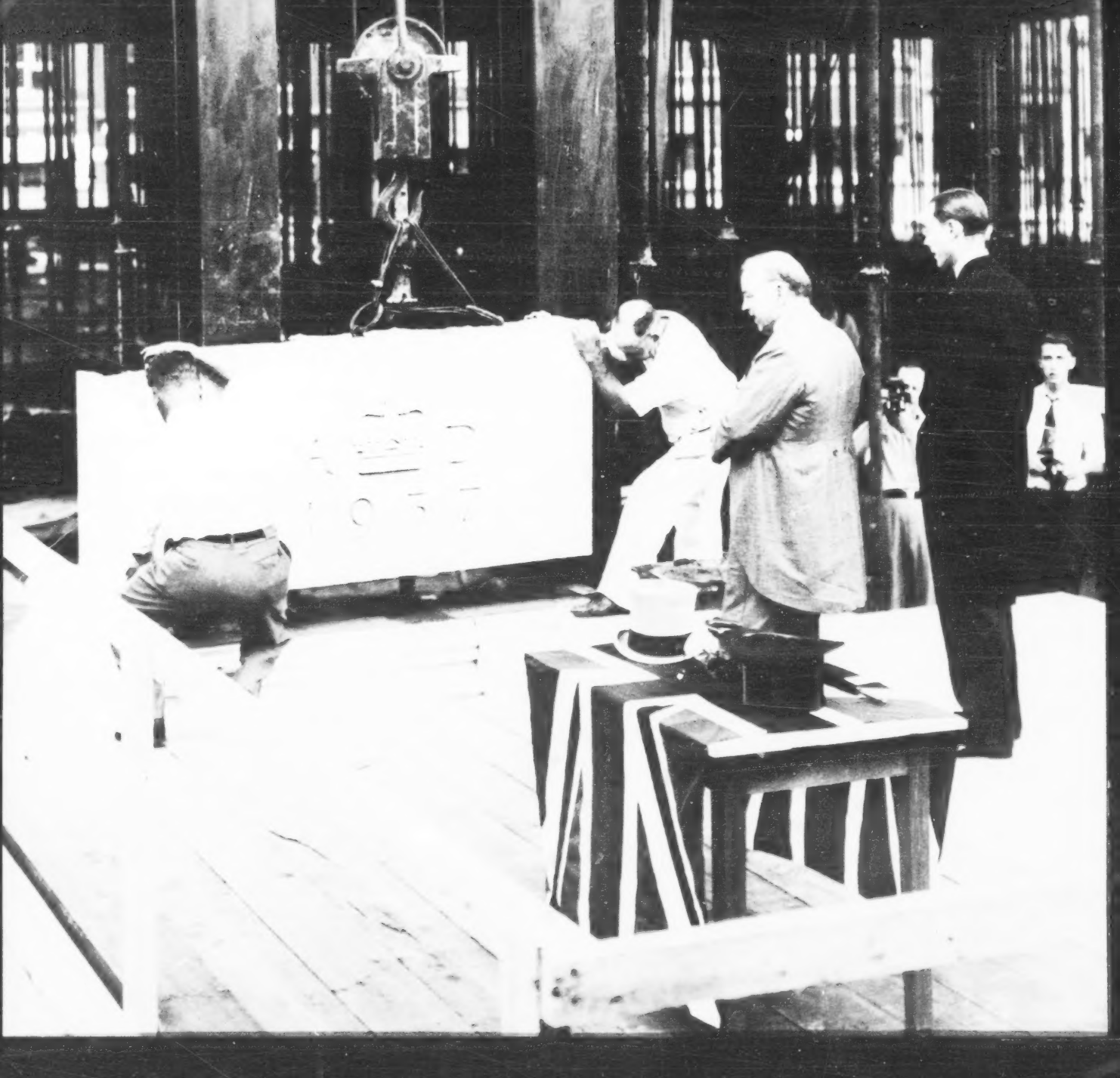

Histoire de la Banque du Canada

Jusqu'aux années 1930, le système financier canadien reposait sur un réseau de banques privées. Les grandes banques commerciales se chargeaient des transactions de l'État, et des mécanismes étaient prévus pour la compensation interbancaire des chèques.

Au début de la Grande Crise, la montée des critiques à l'égard du système financier national rejoignit une préoccupation du premier ministre R. B. Bennett, soit l'absence de moyen direct au Canada pour régler les comptes internationaux. En 1933, M. Bennett nomma une Commission royale pour examiner le système bancaire et monétaire ainsi que la possibilité d'établir une banque centrale au Canada. La Commission recommanda dans son rapport la création d'une banque centrale. Une semaine plus tard, le premier ministre annonçait que son cabinet suivrait cette recommandation.

Une annexe du rapport de la Commission servit de canevas pour la rédaction de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui reçut la sanction royale le 3 juillet 1934. Constituée sous la forme d'une société privée dont les actions étaient vendues au grand public, la Banque du Canada ouvrit ses portes en mars 1935.

Peu de temps après, le nouveau gouvernement en place modifia la *Loi sur la Banque du Canada* afin de nationaliser l'institution. Le gouvernement fédéral en devint l'unique actionnaire en 1938 et l'est demeuré depuis.

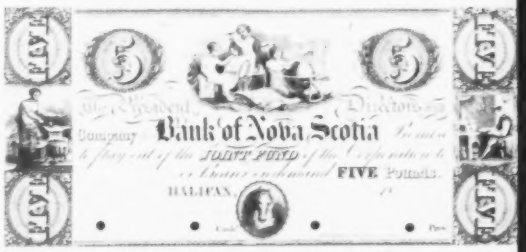

Avant la création de la Banque du Canada, la plupart des billets étaient émis par les banques privées. On pouvait les échanger contre des pièces d'or ou des billets du Dominion du Canada.

Le premier ministre Mackenzie King (à gauche) et le premier gouverneur de la Banque, Graham Towers (à droite), assistent à la pose de la pierre angulaire de l'édifice original de la Banque.

BANQUE DU CANADA BUREAUX RÉGIONAUX

Le siège de la Banque du Canada se trouve à Ottawa. L'institution possède en outre des centres d'opérations à Ottawa, Toronto et Montréal, de même que cinq bureaux régionaux situés d'un bout à l'autre du pays, soit à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Cette présence régionale fait partie des moyens mis en œuvre par la Banque pour servir les Canadiens, en renforçant les liens qu'a l'institution avec les milieux financiers, les gouvernements provinciaux, le secteur privé, les établissements d'enseignement et le public.

Les enquêtes trimestrielles que mène le personnel des bureaux régionaux auprès des entreprises et des associations fournissent à la Banque d'importantes données qu'elle prend en compte dans son analyse de l'économie canadienne. Le personnel de ces bureaux surveille également la distribution des billets de banque aux quatre coins du Canada, entretient des relations avec les organismes d'application de la loi, sensibilise le public aux éléments de sécurité des billets et appuie les membres du Conseil de direction et du Conseil d'administration dans leurs activités de communication en région.

En 2002, la Banque a ouvert un bureau à New York afin d'améliorer les communications avec les milieux financiers américains.

Les départements

Les 1 200 employés de la Banque mènent leurs activités dans les départements et bureaux suivants (présentés par ordre alphabétique).

Le Bureau de gestion de la dette, en partenariat avec le ministère des Finances et l'agence Placements Épargne Canada, fournit des conseils stratégiques et un soutien au gouvernement en ce qui concerne son programme de placement des titres au détail, qui comprend les Obligations d'épargne du Canada, les Obligations à prime du Canada et les Titres de placement du Canada.

Le **Bureau de surveillance des risques financiers** fait le suivi et rend compte des risques associés aux opérations qu'exécute la Banque en sa qualité d'agent financier et à celles qu'elle effectue en son propre nom sur le marché. En outre, il analyse les pratiques de gestion des risques en vigueur dans le secteur financier.

Le département des **Communications** aide la Banque à respecter l'engagement qu'elle a pris de communiquer ouvertement avec le public et ses employés. Il fournit des conseils sur les questions relatives aux communications, prépare les publications et les discours et en assure la traduction, répond aux demandes de renseignements des médias et de la population, organise des activités et des colloques et gère le site Web de la Banque.

Le département des **Études monétaires et financières** suit l'évolution du secteur financier, fait rapport sur ce sujet et mène des recherches dans ce domaine. La surveillance générale qu'exerce la Banque sur les systèmes de compensation et de règlement et les questions relatives à la stabilité globale du système financier relèvent aussi de ce département.

Le département des **Marchés financiers** met en œuvre la politique monétaire, gère les soldes de trésorerie et les réserves de change du gouvernement ainsi que les actifs de la Banque. Il voit aussi au placement des titres d'État destinés aux investisseurs institutionnels. De plus, ce département analyse l'évolution des marchés financiers et effectue des recherches sur le sujet.

Le département des **Opérations bancaires** conçoit et émet les billets de banque canadiens et en surveille la production et la distribution. Ses employés à Ottawa et dans les bureaux régionaux sont responsables de toutes les activités de lutte contre la contrefaçon menées par la Banque. Le département fournit des services bancaires aux institutions financières, aux autres banques centrales et au gouvernement.

Le département des **Recherches** évalue les conditions économiques actuelles et attendues au Canada. Son personnel au siège et dans les bureaux régionaux effectue des recherches en vue d'une meilleure compréhension du fonctionnement de l'économie et de l'effet qu'ont sur elle les politiques budgétaire et monétaire.

Le département des **Relations internationales** analyse l'évolution économique à l'étranger et échange des renseignements avec des organismes financiers internationaux comme le Fonds monétaire international. Ce département se livre également à des recherches sur le dollar canadien et les régimes de change.

Le département des **Services à la Haute Direction et des Services juridiques** offre un soutien administratif à la direction de la Banque et au Conseil d'administration et des services juridiques à l'institution. Le département est dirigé par le secrétaire général, qui représente la Banque comme personne morale.

Le département des **Services financiers** est responsable de la comptabilité et de la préparation des rapports financiers que la Banque doit produire en tant que personne morale. Il fournit des services de gestion financière et de déclaration de données, de gestion de contrats, ainsi que d'approvisionnement et de paiement.

Le département des **Services généraux** procure à l'ensemble de la Banque des services dans les domaines suivants : ressources humaines, technologies de l'information, services aux employés, installations et sécurité.

Le département de la **Vérification** est chargé d'évaluer l'efficacité des mécanismes de gestion des risques, des mécanismes de contrôle interne et des processus de gouvernance de la Banque ainsi que de favoriser leur amélioration continue.

Le Conseil d'administration et la direction de la Banque du Canada

Pour obtenir une liste complète et à jour des cadres supérieurs de la Banque, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse : www.banqueducanada.ca

Conseil d'administration

David A. Dodge, gouverneur
Paul Jenkins, premier sous-gouverneur
J. Spencer Lanthier,
administrateur principal,
Toronto, Ontario
Kit Chan,
Calgary, Alberta
Jean-Guy Desjardins,
Montréal, Québec
Paul D. Dicks,
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador
Daniel F. Gallivan,
Halifax, Nouvelle-Écosse
James S. Hinds,
Sudbury, Ontario
Barbara R. Hislop,
Vancouver, Colombie-Britannique
Ronald J. Keefe,
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
Aldéa Landry,
Moncton, Nouveau-Brunswick
Armin Martens,
East St. Paul, Manitoba

Membre d'office :
Kevin G. Lynch,
sous-ministre des Finances

Haute Direction

Gouverneur
David A. Dodge**

Premier sous-gouverneur
Paul Jenkins**

Sous-gouverneurs
Mark Carney**[1]
Pierre Duguay**
Sheryl Kennedy**
David Longworth**

Avocat général et secrétaire général
Marcus L. Jewett*

Conseillers
Janet Cosier*[2]
Clyde Goodlet
Tiff Macklem[1]
John Murray
Ron Parker[1]
Bonnie Schwab[3]
Jack Selody

Conseiller spécial
John Helliwell[1]

Vérificateur interne
David Sullivan

Comptable en chef
Sheila Vokey*

Chefs de département
Bureau de gestion de la dette : Dale Fleck
Communications : Denis Schuthe
Études monétaires et financières :
Allan Crawford
Marchés financiers : George Pickering
Opérations bancaires : Gerry Gaetz
Recherches : Agathe Côté
Relations internationales : James Powell
Services à la Haute Direction et Services juridiques : Marcus L. Jewett*
Services financiers : Sheila Vokey*
Services généraux : Sheila Niven*
Vérification : David Sullivan

Postes occupés au 1er mars 2004

1 En détachement auprès du gouvernement du Canada en vertu du programme de permutation des cadres

2 Présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

3 En congé

3 Économiste invité

*Membre du Bureau supérieur de direction

**Membre du Conseil de direction et du Bureau supérieur de direction

Pour nous joindre

Information publique
Pour obtenir des renseignements généraux ou communiquer avec l'un de nos bureaux régionaux :

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : (613) 782-7713
Site Web :
www.banqueducanada.ca

Siège
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

Provinces de l'Atlantique
1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

Québec
1501, avenue McGill College,
bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Ontario
150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest
404, 6e Avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Colombie-Britannique et Yukon
200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York
Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, New York
10020-1151
États-Unis